

# Mobilité



## Cadre de référence :

- Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion de 2011 (SAR)
- Stratégie de Spécialisation Intelligente de 2014 (S3)
- Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de 2017 (SRDEII)
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de 2014 (SRIT)
- Planification Régionale de l'Intermodalité de 2019 (PRI)
- Plan de Déplacement Urbain (PDU) au niveau intercommunal

▪ **Augmentation de la PART MODALE DES TRANSPORTS EN COMMUN** à 15% d'ici 2030 : rééquilibrage de l'offre transport collectif / transport individuel

▪ **Augmentation de la PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOUX** : notamment en améliorant l'offre en infrastructures pour le vélo et les piétons

▪ **RÉDUCTION DU volume de CARBURANT FOSSILE dans le secteur des transports** à 10% d'ici 2030

▪ **Réduction des ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

# Déchets



## Cadre de référence :

- Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion de 2011 (SAR)
- Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de 2017 (SRDEII)
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en cours d'élaboration et prévu pour 2021 (PRPGD)
- Plan Régional en faveur de l'Economie Circulaire en cours d'élaboration (PRAEC)
- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au niveau intercommunal

## OBJECTIF POLITIQUE : « ZÉRO DÉCHETS » À L'HORIZON 2030

- **Diminution quasiment par 10 des volumes de déchets (88%) en 2030** par rapport à 2015 (277 kg/habitant/an en 2015 / 27 en 2030)
- **Moitié moins de déchets enfouis d'ici à 2025**
- **Deux tiers des déchets valorisés**

## OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- **Généralisation du tri à la source des bio-déchets ménagers** au plus tard en 2023
- **Limitation des capacités annuelles d'élimination par stockage ou incinération (sans valorisation énergétique) des déchets non dangereux non inertes** : dans les DROM, en 2030 70% maximum de la capacité d'élimination par stockage de 2010, et en 2035 50 % maximum de celle de 2010.

## AMBITION ÉCONOMIE CIRCULAIRE (EUROPE)

- **Priorisation de la valorisation des matériaux par recyclage**
- **Développement du recyclage des déchets municipaux** (ménagers et professionnels) de 44% aujourd'hui à 55% d'ici 2025 et 65% d'ici 2035
- **Limitation de la mise en décharge** à 10% maximum d'ici 2035
- **Collecte sélective**

# Energie



## Cadres de référence :

- Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion de 2011 (SAR)
- Stratégie de Spécialisation Intelligente de 2014 (S3)
- Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de 2017 (SRDEII)
- Schéma Régional Climat-Air-Energie de la Réunion de 2013 (SRCAE)
- Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Réunion de 2017 (PPE)
- Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des EPCI

- **RENFORCEMENT DE L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE** de la Réunion à 27 % en 2023 (contre 14% aujourd'hui)
- **AUTONOMIE ÉLECTRIQUE À horizon 2030**
- **Mix électrique 100% RENOUELABLE**
- Equipement en **CHAUFFE-EAUX SOLAIRES** de 80% des logements en 2030

- **Amélioration de l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉLECTRIQUE** de 20% en 2030 par rapport à l'évolution tendancielle
- **Accroissement des ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** (- 360 GWh en 2023 par rapport à 2015) grâce une **meilleure maîtrise de la demande et des mesures d'efficacité énergétique** (isolation thermique des bâtiments)
- **SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE** : augmenter de 44 % les sources d'EnR intermittentes (principalement photovoltaïque et éolien sans stockage) **en faisant évoluer leur seuil de déconnexion des installations** de production de 35 % en 2018 à 45 % en 2023

- **BAISSE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES DANS LE TRANSPORT** (-10% en 2023 par rapport à 2014) et **AUGMENTATION DE LA PART DES TRANSPORTS EN COMMUN** (6% aujourd'hui > 11% en 2023)
- **Déploiement de 225 bornes de recharge des VÉHICULES ÉLECTRIQUES** privilégiant le recours aux EnR (enjeux spécifiques aux Zones Non Interconnectées)

# Infrastructures et gestion des données



## Cadre de référence :

- Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion de 2011 (SAR)
- Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) en cours d'actualisation
- Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de 2017 (SRDEII)
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Réunion de 2016 (SDTAN)
- Contrat de filière numérique en cours de signature (prévu pour septembre 2020)

**MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DE LA DONNÉE** (Collecte, stockage, sécurisation, valorisation) dans le cadre de l'**OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES** (Open-Data)

**SOUTIEN À L'UTILISATION DE L'OUTIL NUMÉRIQUE**

**RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

## DEPLOIEMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES

- Finalisation de la couverture de l'île en points WiiRun (une centaine)
- Amélioration de la connaissance et planification du recours aux réseaux d'objets connectés
- Mise en place d'une plateforme numérique de co-construction « Smart Island » régionale



## GESTION DE LA DONNÉE (Loi pour une République numérique)

### **Collecte et stockage**

- Recensement et agrégation des données de référence (divers Data-Centers)
- Formatage et fiabilisation
- Compilation au sein d'un observatoire de la donnée
- Création d'un Data-Center mutualisé

### **Sécurisation prioritaire**

- Protection des infrastructures sensibles
- Application du règlement européen « RGPD » 2016

### **Valorisation :**

- Partage des données / Interopérabilité => Applications et services
- Mise à disposition de la population du secteur RDI, des entreprises (portail régional Open-Data)

### **Gouvernance locale publique**

- Lien Data sciences & politiques publiques locales
- Missions locales de service public de la donnée
- Contractualisation de la maîtrise des données par chaque collectivité

## DEPLOIEMENT DES COMPÉTENCES

- Formation à la pratique des outils numériques
- Formation à la gestion des données
- Soutien à la structuration des entreprises (nouveaux services et développement des filières).

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU NUMÉRIQUE

- Formation pour lutter contre l'illectronisme
- Poursuite du déploiement des structures de types Maisons France Service (MFS) pour améliorer l'accès des populations des écarts aux services administratifs (notamment dans les Hauts)



➡ **Vers un plan régional du numérique** (suite du contrat de filière) ?

# Gouvernance du projet de territoire



## Cadre de référence :

- Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de 2017 (SRDEII)

**UNE DEMARCHE COLLABORATIVE** alliant sphères publique et privée à toutes les phases du projet de la collecte de l'information à la mise en œuvre du plan d'actions

**UN PORTAGE POLITIQUE FORT** en faveur du développement rapide du concept de territoire intelligent à La Réunion

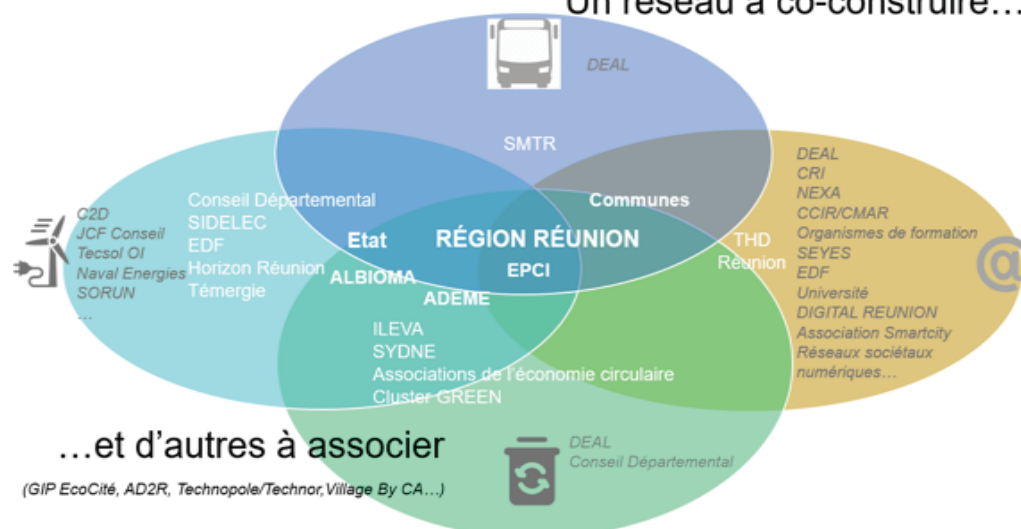
**UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE** : replacer le citoyen au centre du projet de territoire et l'intégrer dans la démarche

## MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

- Constitution et animation d'un groupe de partenaires privés et publics
- La Région Réunion chef de file du projet ?



## Un réseau à co-construire...



- Mise en place et gestion d'un outil de partage d'information et de collaboration numérique

## SOUTIEN A LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Gestion de proximité
- Civic-Tech (démocratie numérique) : information / mobilisation / co-production
- Pédagogie autour du projet de territoire

## SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE SUR LE LONG TERME

- Suivi du plan d'actions
- Gouvernance partenariale autour de la Région Réunion
- Communication auprès des élus pour susciter le portage politique
- Adhésion citoyenne : communication / démocratie numérique afin
- de susciter l'intérêt de la population



*Attention à la question d'échelle/d'emboîtement territorial(e) pour le choix et la mise en œuvre des actions*